

Union Syndicale CGT Trésor des Bouches- du- Rhône

183 avenue du Prado 13008 Marseille Tél. 04 91 17 92 06- Fax. 04 91 17 92 33 cgt.013@cp.finances.gouv.fr www.tresor.cgt.fr/13/

Marseille le 23 novembre 2007

Les élus CGT Trésor 13 ont obtenu la convocation d'une CAP locale de mutation interne pour la catégorie B.

Cette CAP locale sera convoquée le lundi 10 décembre à 9h30.

C'est une victoire à mettre à l'actif de la ténacité des élus CGT qui n'ont eu de cesse de relancer l'administration afin que leur demande en date du 3 juillet 2007 soit suivie d'effet. (Vous pouvez retrouver notre expression sur notre site).

Il s'agit de faire valoir le respect de l'ancienneté de la demande de mutation des contrôleurs inscrits sur les tableaux de mutation.

En effet, les agents promus par liste d'aptitude sont obligés à une mobilité systématique par le Trésorier- Payeur Général.

Les affectations des nouveaux promus contrôleurs ne doivent pas primer l'ancienneté des demandes de mutation.

Autre fait positif, le mouvement se fera au 1er janvier 2008.

L'administration semblait souhaiter une date d'effet au 1^{er} avril 2008. Cela aurait amoindri l'intérêt de cette CAP locale interne.

La CGT Trésor a insisté pour que cela soit au 1^{er} janvier 2008 ! 3 mois, cela compte dans la vie d'un contrôleur qui attend sa mutation depuis de nombreux mois, voire davantage...

2 bémols cependant :

Alors que la CGT Trésor avait souhaité une CAP locale interne pour la catégorie C, l'administration s'y refuse.

L'argument de la CGT Trésor était que des emplois vacants de C seraient disponibles suite à la promotion de la liste d'aptitude de C en B.

Seulement voilà : fusions et restructurations, répartition des conséquence des suppressions d'emplois à la DGCP, suppressions d'emplois de l'ORE (29,70 + 3 emplois supprimés pour 2008 pour les Bouches- du- Rhône) non encore effectuée par l'administration locale, transformations d'emplois de C en B,: la catégorie C va encore être la principale variable d'ajustement des suppressions d'emplois.

Rien ne nous garantit, en l'état, une CAP locale de qualité pour les contrôleurs. Tout va dépendre du nombre d'emplois déclarés vacants...

Enfin, nous rappelons que la CGT Trésor est opposée à l'obligation systématique de mobilité des contrôleurs promus. Ceux ci exercent déjà, comme agents, des fonctions qui correspondent au corps de contrôleur. Cette mobilité contrainte est susceptible d'entraîner des refus de promotion, des pertes de « savoir- faire » et par conséquent de rendre l'accomplissement des missions plus difficile dans certains postes ou services. Les agents promus doivent avoir la possibilité de choisir.

.